



**Questionnaire à l'attention des redevables,  
avant taxation (permis ou autorisation délivrés)  
(questionnaire à transmettre avec l'arrêté)**

\* : entourez la bonne réponse

- 1) Lorsque vous avez déposé votre PC/DP aviez vous connaissance de l'existence d'une taxe d'aménagement et de son utilisation ? Oui / Non
- 2) Si oui comment en avez vous été informé ? Internet / Notice CERFA  
Mairie / DDT / autre
- 3) Avez-vous reçu la fiche d'informations sur les taxes ? Oui / Non
- 4) Vous êtes vous renseigné (montant, délai de règlement,...) ? Oui / Non
- 5) Si oui comment vous êtes vous renseigné ? Internet / Notice CERFA  
Mairie / DDT / autre
- 6) Si vous vous êtes renseignés à la DDT, comment jugez-vous l'accueil :  
- téléphonique, 1 - 2 - 3 - 4 - 5
  - physique, 1 - 2 - 3 - 4 - 5
  - plages horaires : 1 - 2 - 3 - 4 - 5
- 7) Les renseignements qui vous ont été donnés pour votre cas particulier répondent-ils à votre attente ? 1 - 2 - 3 - 4 - 5
- 8) Comment jugez-vous la difficulté à renseigner le CERFA « déclaration nécessaire au calcul des impositions » : 1 - 2 - 3 - 4 - 5
- 9) Quelle rubrique présente des difficultés ? (ex :1.2.3) .....

10)Espace d'expression libre :

Merci de retourner cette enquête renseignée par mail à [ddt-ut-adsf@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-ut-adsf@aisne.gouv.fr),  
par courrier ou remise à : Direction départementale des territoires – Unité DSF – 50  
Bd de Lyon – 02011 LAON Cedex